

## **RAPPORT AUX COMPTES 2020**



### **Commentaires relatifs au résultat 2020 avant affectation**

Cette note commente les écarts les plus importants entre le budget 2020, adopté lors de l'AG statutaire de 2020 et le résultat provisoire connu.

Les comptes 2020 sont clôturés avec un résultat d'exploitation avant reprises de **15.011,54 €**. Les reprises de provisions permettent de clôturer l'exercice avec un boni de **23.734,61 €**.

L'arrêté des comptes a été présenté et approuvé par le CA du 27 avril 2021.



### **Commentaires relatifs aux produits**

Malgré la pandémie, le plan de formation Culture Plus a permis de dégager quelques recettes propres (code 700101). Le bénéfice du plan de formation pour l'ACC en 2020 est d'environ 2.000€.

Le poste « coproduction Astrac » a été encodé en 743400 (et non en 703000 tel que prévu au budget).

La subvention extraordinaire (737510) de 1.500€ correspond aux 3 forfaits de 500€ que l'ACC perçoit pour son implication dans 3 chambres de concertation (action territoriale, musiques et arts vivants).

Le montant des subventions Maribel est réduit suite au non-remplacement des crédits-temps de Céline d'Ambrosio (de février à décembre) et de Mariam Mazari (de février à septembre).

Les produits exceptionnels (765000) s'élèvent à 1.360€ et se composent des ventes de l'ancien mobilier de bureau. Ces recettes couvrent la majorité des dépenses liées au déménagement.



### **Commentaires généraux sur les charges**

Sans surprise, de nombreuses dépenses ont été réduites suite à la Covid-19. Il s'agit principalement des frais de mission du personnel et des administrateurs (comptes 611 et 619), des frais postaux (612000), des fournitures (612200), des frais de réception (comptes 613) et des rétributions de tiers (619900).

A contrario, le télétravail a engendré des dépenses supplémentaires en informatique (postes 612102 et 612103) par l'achat de PC portables, de programmes informatiques et par la mise en place d'un serveur accessible à distance.

Lors de la rédaction de ce rapport, les montants des frais d'énergie pour 2020 ne sont pas encore connus. En effet, notre ancien propriétaire n'a pas encore reçu les factures de gaz et d'électricité. Les régularisations pour le second semestre sont donc toujours en attente. Des montants provisoires de 1000€ par poste ont été encodés en charges à imputer en attendant la réception des pièces justificatives (492000).

Les postes "rémunérations" sont inférieurs au budget d'environ 20.000€ suite au non-remplacement des crédits-temps tel qu'évoqué dans le commentaire relatif aux subventions Maribel.

La dotation provision pécule de vacances est largement en deçà de celle de 2019, car les pécules de sortie pour Matteo Segers et Charlotte Laloire ont été payés en cours d'année.

Les amortissements prévus au budget n'ont pas été réalisés, car le site internet sera facturé en 2021, et la valeur des PC étant inférieure à 1000 €, nos règles comptables prévoient de les passer en charge sans devoir les amortir.



### Provisions et reprises (exercices 2020-21)

Libellés	Situation au 1er janvier 2020	REPRISES 2020	Situation au 1er janvier 2021
Mémorandum politique	4763,07	4763,07	0,00
Outils de communication	9895,41	3960,00	5935,41
<b>Totaux</b>	<b>14658,48</b>	<b>8723,07</b>	<b>5935,41</b>

Provision pas utilisée  
Facture impression, promo  
(613000)



### Avis sur l'affectation du résultat positif

Après analyse des comptes, il est proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2021 de maintenir le résultat positif de **23.734,61 €** en bénéfice reporté.



### Évolution des recettes et dépenses de l'ACC depuis 5 ans

Pour la première fois depuis 2017, l'ACC a pu clôturer ses comptes avec un boni conséquent, sans reprise de provisions. Il est cependant utile de rappeler que depuis 2015, les résultats ont régulièrement été augmentés par des reprises de provisions.

Durant le contrat-programme 2017-2021 de l'ACC, les recettes sont restées stables, mais les dépenses ont généralement augmenté avec les postes rémunérations. Sauf en 2020 où la situation n'a pas permis de remplacer les crédits-temps. Cela a également eu un effet sur l'augmentation de la charge de travail qui s'est parallèlement accentuée avec la crise Covid.